Procès-verbal du Conseil municipal de Voiteur

du 8 juillet 2025 à 18 h 30

Convocation : 03/07/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

Présents : Nicole Bouillet, Nicole Buguet, Nicolas Calland, Jérémie Catteau, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Bertrand Mougin, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Denis Ridez (arrivé en cours de séance), Christine Rome

Absents excusés : Sébastien Arnould, Sylvain Polturat

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Mme Nicole Bouillet est désignée secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2025 - délibération
- Vente de bois – délibération
- Convention de servitudes d'Enedis - délibération
- Demande de subvention d'une association - délibération
- Mise à disposition d'un local dans la maison de santé – délibération
- Soutien à un professionnel de santé sinistré - délibération
- Achat d'une parcelle à Rosnay – délibération
- Création d'une régie de chaleur – délibération
- Suppressions et création de postes – délibération
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Vente de bois

Par délibération en date du 6 mai 2025, le Conseil municipal mettait en vente un lot de 34 stères de bois dans le cadre d'une vente de bois au plus offrant. Or, ce lot n'a pas trouvé preneur.

Délibération n° 2025-040

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de vendre le lot de 34 stères de bois au prix de 850 € soit 25 € le stère.
- Autorise Madame le Maire à publier l'annonce correspondante et émettre le titre de recette quand un acheteur se sera manifesté.

VOTE : 11 POUR

Convention de servitudes d'Enedis

Des travaux d'enfouissement des réseaux sont programmés par ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.
Est concernée par ces travaux la parcelle communale cadastrée section AD n°256 au champ de foire, consistant à établir à demeure, dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine, sur une longueur totale d'environ vingt-cinq mètres, ainsi que ses accessoires.

Délibération n° 2025-041

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Reconnaît à ENEDIS les droits de servitude pour les besoins de la canalisation.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

VOTE : 11 POUR

Demande de subvention d'une association

L'Association Intercommunale de Chasse Agréée fusionnée Voiteur-Le Vernois a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'organisation d'une journée de pêche en famille.

Délibération n° 2025-042

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser à l'AICAf Voiteur-Le Vernois une subvention de 400 €.
- Autorise Madame le Maire à émettre le titre correspondant.

VOTE : 11 POUR

Arrivée de Monsieur Denis RIDEZ

Mise à disposition d'un local dans la maison de santé

Le Docteur BRENOT, dentiste au sein de la maison de santé, doit déménager son cabinet le temps de l'assèchement et des travaux de remise en état de son local, suite au dégât des eaux survenu dans le bâtiment. La Commune propose de mettre un local inoccupé à sa disposition pour stocker son matériel le temps des travaux.

Délibération n° 2025-043

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de prêter au Docteur BRENOT un local inoccupé au sein de la maison de santé pour stocker son matériel pendant les travaux dans son cabinet.
- Autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un local dans la maison de santé.

VOTE : 12 POUR

Soutien à un professionnel de santé sinistré

Ce sujet sera traité lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, si besoin.

Achat d'une parcelle à Rosnay

Par délibération du 5 décembre 2024, le Conseil municipal décidait d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AT n°63 d'une superficie totale de 26 520 m² afin d'implanter une réserve incendie à Rosnay, pour un montant de 500 €. Le document d'arpentage qui a suivi a mis en évidence la parcelle cadastrée section AT n°111 d'une superficie de 245 m².

Délibération n° 2025-044

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AT n°111 d'une superficie totale de 245 m² appartenant à l'EARL Domaine de Rosnay pour un montant de 500 € (cinq cents euros).

- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition et à transmettre les éléments à Maître POMMIER, notaire à Voiteur, pour la rédaction de l'acte notarié.

VOTE : 12 POUR

Création d'une régie de chaleur

Madame le maire expose au Conseil municipal que la création d'un service dédié à la vente de chaleur, suite à la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur, conduit désormais à décider de son mode de gestion, il s'agit dès lors de :

- choisir un statut juridique adapté à l'objet ;

- garantir l'indépendance de fonctionnement et l'autonomie financière de l'équipement ;

- assurer des missions de service public et des activités commerciales ;

- préserver un niveau de maîtrise de la collectivité locale sur l'équipement.

Madame le Maire propose d'utiliser le mode de gestion de la régie pour la vente de chaleur qui est un service public industriel et commercial. Cela nécessite de créer un budget annexe dont les règles budgétaires et comptables doivent suivre l'instruction budgétaire et comptable M4.

La régie est dotée de la seule autonomie financière. Elle ne bénéficie pas de la personnalité morale.

Délibération n° 2025-045

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la création d'un budget annexe "Voiteur Eco Chaleur" à compter du 10 juillet 2025, sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière ne bénéficiant pas de la personnalité morale et qui est administrée par un conseil d'exploitation et un directeur qui sont sous l'autorité du maire et du conseil municipal conformément à l'article L 2221-14 du CGCT. La nomenclature comptable utilisée sera la M4.

- d'assujettir ce budget annexe à la TVA.

- d'approuver ultérieurement le projet de statuts de cette régie.

- de désigner les six membres élus du conseil d'exploitation de la régie, à savoir :

  - Monsieur Nicolas CALLAND
  - Monsieur Jérémie CATTEAU
  - Madame Maria MOSSU
  - Monsieur Bertrand MOUGIN
  - Monsieur Gérard MOUILLARD
  - Madame Anne-Marie PELLERIN

VOTE : 12 POUR

Suppressions et création de postes :

Compte tenu de la démission d'un agent effectuant le ménage de l'école, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants. Les deux postes d'entretien des locaux scolaires sont supprimés pour n'en former plus qu'un.

Le Maire propose à l'assemblée la suppression de l'emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet à raison de 4,7 heures (4 h 42) hebdomadaires (contrat annualisé) au service technique,

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet à raison de 10.57 heures (10 h 34) hebdomadaires (contrat annualisé) au service technique,

et

- La création d'un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet à raison de 15.27 heures (15 h 16) hebdomadaires (contrat annualisé) au service technique, à compter du 1er septembre 2025.

Délibération n° 2025-046

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2025

Filière : technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique,

Grade : adjoint technique :

- ancien effectif : 4 (3 emplois contractuels, 1 emploi titulaire)
- nouvel effectif : 3 (2 emplois contractuels, 1 emploi titulaire)

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE : 12 POUR

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Assainissement

Au regard des futurs travaux à réaliser pour la mise en conformité du réseau d'assainissement communal et de leur montant, à savoir 2,7 millions d'euros sur dix ans, les élus s'interrogent. Quelle orientation adopter ? Une réunion va se tenir entre les différents acteurs : les maires des communes concernées, les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Domblans, la Communauté de Communes Bresse Haute Seille et le Département. La Direction Départementale des Territoires attend une orientation dès le mois de septembre. Si les communes souhaitent rester autonomes sur la gestion de leur réseau, les subventions seront très limitées. Aujourd'hui, deux options se dessinent : transfert de la compétence au SIARD, ou à la Communauté de Communes.

Conférence des maires du 12 Juin

Le sujet portait sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Opération Grand Site de France

Une stagiaire de la Communauté de Communes sollicite un rendez-vous auprès des élus pour répertorier le petit patrimoine local de Voiteur. Les volontaires parmi les administrés sont les bienvenus s'ils ont des connaissances en la matière.

Marché des Jeudis de Pays

Une réunion est prévue le 21 juillet entre les membres bénévoles du Conseil municipal et le Comité d'Animation pour caler les derniers préparatifs du marché du 31 juillet au champ de de foire.

Pétition de l'association « Libres comme l'eau »

Cette association défend le droit de libre accès à la partie des berges du lac de Desnes non autorisée, mais pour autant fréquentée. Elle s'oppose à un projet de pêche sportive et de loisirs portée par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, propriétaire des lieux.

14 Juillet

L'artificier qui devait tirer les feux d'artifice est décédé brutalement. La Commune a sollicité un autre prestataire, mais qui ne pourra pas assurer la partie musicale du spectacle. La commune remercie ce prestataire pour avoir accepté de prendre en charge les feux du 14 juillet avec si peu de délai de préparation.

Le Maire

Corinne Linda

MAIRIE DE VOITEUR 39210 (JURA)

Le secrétaire de séance

Nicole Bouillet